

Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 22 décembre 1981, portant ouverture d'un concours interne et d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement de Commis d'Administration.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;

Vu la loi n° 88-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif;

Vu le décret n° 71-382 du 9 octobre 1971, fixant le statut des cadres communs des administrations centrales tel qu'il a été modifié par le décret n° 72-152 du 2 mai 1972;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1981, fixant le règlement et le programme du concours interne et du concours externe sur épreuves pour le recrutement de Commis d'Administration;

Arrête :

Article Premier. — Un concours interne et un concours externe sur épreuves sont ouverts au Ministère

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour le recrutement de dix sept (17) Commis d'Administration dans les conditions prévues par l'arrêté susvisé du 22 décembre 1981.

Ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction des vacances réelles existant à la date du concours.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu le 1er mars 1982 et jours suivants.

Art. 3. — La liste des inscriptions des candidats sera close le 1er février 1982.

Tunis, le 22 décembre 1981

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Abdelaziz BEN DHIA

Vu

Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

Ministère de l'Agriculture

CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

Décret N° 81-1818 du 22 décembre 1981, portant désignation des agents chargés de la conservation et de la police du domaine public hydraulique.

Nous, **Habib Bourguiba**, Président de la République Tunisienne

Vu la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, portant promulgation du Code des Eaux et notamment ses articles 8, 156 et 157;

Vu le décret n° 77-647 du 5 août 1977, portant attribution du Ministère de l'Agriculture;

Vu le décret n° 77-648 du 5 août 1977, portant organisation du Ministère de l'Agriculture;

Vu l'avis des Ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Agriculture;

Vu l'avis du Tribunal Administratif;

Décrétons :

Article Premier. — Les ingénieurs principaux, les ingénieurs des travaux de l'Etat, les ingénieurs adjoints et les adjoints techniques, relevant des directions et arrondissements régionaux des ressources en eaux et en sol, du génie rural et des forêts au Ministère de l'Agriculture, sont chargés de la conservation et de la police du domaine public hydraulique.

Ces agents dûment assermentés sont habilités à prendre toutes dispositions pour assurer le libre cours des eaux et pour effectuer toute opération de contrôle éventuellement nécessaire.

La désignation individuelle et nominative de ces agents se fait par décision du Ministre de l'Agriculture.

Art. 2. — Les agents susvisés chargés de la conservation et de la police du domaine public hydraulique peuvent requérir les agents de la force publique en vue de procéder aux constatations nécessaires

Art. 3. — Les Ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 22 décembre 1981

P. le Président de la République Tunisienne
et par délégation
Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

Ministère de la Santé Publique

NOMINATIONS

Par décret N° 81-1819 du 22 décembre 1981 :

Docteur **Mensia Béchir**, médecin spécialiste de la Santé Publique à plein-temps est chargé des fonctions de chef de service hospitalo-sanitaire à l'hôpital de Mélaoui (Service de Chirurgie Hommes).

Par décret N° 81-1820 du 22 décembre 1981 :

Docteur **Kechrid Mohsen**, médecin de la Santé Publique est nommé inspecteur régional de la Santé Publique au Ministère de la Santé Publique.

Par décret N° 81-1821 du 22 décembre 1981 :

Docteur **Essabri Belgacem**, médecin de la Santé Publique est nommé inspecteur régional de la Santé Publique au Ministère de la Santé Publique.

Par décret N° 81-1822 du 22 décembre 1981 :

Docteur **Farza Abdessalem**, médecin de la Santé Publique est nommé inspecteur régional de la Santé Publique au Ministère de la Santé Publique.